

RECOMMANDATIONS D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN DE RÉSERVOIRS NON-MÉTALLIQUES POUR LE MAZOUT.

IMPORTANT – SUIVRE TOUTES LES INSTRUCTIONS



Fabriqué pour:
Granby Industries s.e.n.c.
98, rue des Industries,
Cowansville, Qc. J2K 0A1 Canada
Tel: 450-378-2334
Fax: 450-378-5202
service@granbyindustries.com
www.granbyindustries.com

Fabriqué : Waverley, N.S

1. PORTÉE

Ce document vise uniquement l'installation et l'entretien de réservoirs domestiques hors terre, pour le mazout, fabriqués pour Granby Industries selon la norme ANSI/CAN/UL/ULC 2258 :2018 "Aboveground Non-Metallic tank for oil or other combustible liquids".

L'installation de ces réservoirs doit être conforme au code CAN/CSA-B139, Code d'installation des appareils de combustion au mazout (Canada) ou NFPA-31 Standard for the Installation of Oil-Burner Fuels and Other Combustible Liquids (USA) ainsi qu'à toutes les lois, codes et règlements locaux applicables.

Ces recommandations s'appliquent aux réservoirs non-métalliques (PFR) oblongs et cylindriques, simple et double paroi, d'une capacité allant jusqu' à 1135 litres, (250 Imp. G or 300 USG.)

2. INSPECTION DU RÉSERVOIR

Inspectez le réservoir immédiatement sur réception. S'il y a signe de dommage ayant pu se produire pendant l'expédition ou la manutention, n'installez pas le réservoir. NE TENTEZ PAS DE RÉPARER OU MODIFIER LE RÉSERVOIR. Vous devez contacter votre distributeur immédiatement.

3. MANUTENTION DU RÉSERVOIR

Le réservoir doit être manipulé sans le traîner ni l'échapper pour éviter de l'endommager. Le réservoir doit être soulevé en utilisant les poignées situées aux extrémités du réservoir. Pour le réservoir cylindrique, utiliser la poignée située sur le dessus du réservoir ainsi que la collerette au bas du réservoir pour soulever et transporter le réservoir. Utiliser un matériel de rembourrage temporaire couvrant les parois du réservoir lors de la manipulation afin d'éviter d'endommager le réservoir. Ne pas déplacer le réservoir sauf s'il est vide.

4. INSTALLATION DU RÉSERVOIR

Les autorités ayant juridiction devraient être consultées avant l'installation du réservoir.

L'installateur du réservoir doit s'assurer de rencontrer toutes les exigences fédérales, provinciales et locales avant de procéder à l'installation du réservoir.

Dans la plupart des juridictions, la réglementation oblige que l'installation du réservoir soit réalisée par un technicien certifié. L'auto-installation n'est pas autorisée et annulera la garantie. Toute installation doit être inspectée par l'autorité ayant juridiction avant la mise en service du réservoir.

Seuls les réservoirs affichant le logo cULus pour le Canada et pour les USA, et un numéro de série peuvent être installés et sont admissibles à

4.1. Retrait des bouchons temporaires

Certaines des ouvertures des réservoirs sont fermées à l'aide de bouchons temporaires. Ces bouchons doivent être retirés avant l'installation du réservoir.

4.2 Condensation

De la condensation peut apparaître dans le réservoir lors de son transport ou de son entreposage. Toute présence d'eau ou de glace doit être retirée du réservoir avant son installation.

4.3. Emplacement général du réservoir

Les réservoirs de mazout peuvent être installés à l'intérieur ou l'extérieur d'un bâtiment.

L'emplacement du réservoir devrait être choisi selon les critères suivants:

- Le réservoir devrait être installé à un endroit où il est peu probable qu'il soit affecté par les activités de la maisonnée;
- Le réservoir devrait être installé à un endroit accessible où l'on peut en faire une inspection visuelle de tous les côtés;
- L'étiquette du réservoir devrait être visible;
- Le réservoir ne devrait pas être situé sous une corniche où il serait soumis à des chutes de neige, de glace ou d'égouttement de l'eau. Si on ne peut choisir un autre emplacement, une protection spéciale devrait être installée.
- Le réservoir ne devrait pas être installé directement contre un mur ou une structure afin d'éviter l'accumulation de feuilles et autres matières organiques.
- L'emplacement du réservoir doit respecter les codes locaux quant à la distance aux lignes de propriété, aux autres réservoirs et aux autres sources d'énergie.

4.4. Fondations

Le réservoir devrait être soutenu de façon à prévenir son déplacement, son affaissement ou son renversement. La base devrait être de niveau, rigide et incombustible. La base du réservoir peut prendre plusieurs formes mais un plancher de sous-sol en béton constitue la meilleure des solutions envisageables.

Tout réservoir est exposé au mouvement de sa base, surtout s'il a été installé sur un sol récemment remué. Le sol sous la base du réservoir doit avoir un drainage adéquat. Il est recommandé d'utiliser 6 po (150mm) de pierre concassée, compactée mécaniquement. L'emplacement devrait être débarrassé de toute matière organique, comme le gazon ou les écorces, et compacté mécaniquement.

4.5. Pattes du réservoir

Notre réservoir domestique oblong non-métallique est fourni des supports intégrés. Lorsqu'installé sur une fondation de niveau, le fond des réservoirs larges de 28 po. ont une pente intégrée vers la sortie pour permettre le drainage de l'eau.

NE JAMAIS INSTALLER LES RÉSERVOIR AVEC UNE PENTE CE QUI PEUT OCCASIONNER L'INSTABILITÉ DU RÉSERVOIR.

4.6. Tuyauterie

La tuyauterie de remplissage et d'évent doit respecter tous les codes applicables. La tuyauterie installée doit être conçue de façon à ce que le réservoir ne soit jamais soumis à une pression absolue excédant 1 PSIG mesurée à la surface de l'huile. L'enceinte de confinement secondaire du réservoir à double parois doit être mise à l'air libre en libérant le raccord de l'évent situé sur le dessus du réservoir de son bouchon de protection. Si le réservoir est installé à l'extérieur, la sortie de l'évent doit être protégée par un capuchon prévu à cet effet.

4.7. Protection contre le sur remplissage

Un dispositif de protection prévenant le sur remplissage devrait être installé sur tout réservoir au mazout. Lorsqu'un sifflet est installé dans l'évent comme dispositif prévenant un sur remplissage, personne ne devrait livrer de l'huile dans le réservoir si le sifflet ne fonctionne pas adéquatement. L'utilisation d'un sifflet de 6 po (150mm) de long est recommandé pour les réservoirs oblongs.

4.8. Ouvertures inutilisées

Avant la mise en service du réservoir, toutes les ouvertures inutilisées du réservoir doivent être fermées et scellées à l'aide de bouchons étanches aux liquides.

4.9. Réservoirs raccordés en batterie

Deux réservoirs oblongs peuvent être raccordés en batterie selon les exigences et restrictions spécifiées dans le code CSA-B139, Code d'installation des appareils de chauffage au mazout pour le Canada et NFPA 31 - Standard for the installation of Oil-Burning Equipment pour les USA. **LES RÉSERVOIRS CYLINDRIQUES VERTICAUX NE DOIVENT PAS ÊTRE RACCORDÉS EN BATTERIE.**

4.10. Régions sujettes aux inondations et exposées à de fortes rafales

Des systèmes de stabilisation additionnels devraient être considérés lors d'une installation en région sujette à des crues soudaines d'eau ou exposée à de fortes rafales. Ainsi, on pourrait prévoir un abri et/ou un système d'ancrage qui ne vient pas nuire au fonctionnement du réservoir.

5. CONTRÔLES AVANT LA MISE EN SERVICE

Le système d'entreposage DOIT être vérifié pour s'assurer qu'il soit exempt de fuites avant de remplir le réservoir. Le réservoir DOIT être testé selon la procédure décrite dans le code d'installation applicable. Afin de réduire le risque de dommages au réservoir en menant des essais de fuite de la tuyauterie, **NE PAS DÉPASSER UNE PRESSION D'ÉPREUVE de 35kPa (5 psi).**

Tout réservoir ayant quitté l'usine a été testé contre les fuites. Puisque le réservoir peut avoir subi des dommages imprévus lors de sa manutention, son transport ou son installation, l'installateur, le représentant du distributeur de produits pétroliers ou une personne désignée doit être présent lors du premier remplissage du réservoir. Cette personne devra inspecter tous les joints et raccords pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuites une fois le réservoir rempli.

Lorsqu'un réservoir n'est pas rempli immédiatement après son installation, toutes ses lignes doivent être refermées et barrées. De plus, la ligne d'alimentation du réservoir doit être marquée afin d'éviter tout remplissage inopportune et pour assurer que l'inspection prévue lors du premier remplissage soit accomplie.

6. ENTRETIEN DU RÉSERVOIR

Il est important pour le propriétaire de la résidence de comprendre que le réservoir de mazout est sa propriété et sa responsabilité. Le propriétaire du réservoir devrait s'assurer que le réservoir soit adéquatement entretenu. Entre autre, le propriétaire devrait;

- Se souscrire à un programme d'entretien exécuté par un technicien qualifié en système de chauffage à l'huile;
- Inspecter visuellement le réservoir, au moins une fois l'an, en faisant un examen minutieux de la surface du réservoir pour découvrir s'il y a traces de mazout;
- Une protection UV sous forme de "Gel Coat" protège l'extérieur du réservoir FRP lors d'intempéries, ceci est pour la durée de vie du réservoir. Cependant, l'utilisation de cire aidera à garder le lustre original du revêtement extérieur.
- Demander à son technicien d'entretien de vérifier au moins une fois l'an s'il y a présence d'eau au fond du réservoir et de l'enlever.

- Corriger immédiatement la fondation si elle est instable ou si le réservoir risque de basculer. Les services d'un installateur qualifié sont suggérés pour la correction.
- Maintenir le niveau de remplissage du réservoir aussi élevé que possible durant les mois d'été afin de limiter la condensation d'eau à l'intérieur du réservoir.
- Pour les réservoirs à double parois avec enceinte de confinement secondaire fermée, inspectez visuellement l'état de la fenêtre de détection de fuite du réservoir primaire. Située en façade d'une des extrémités du réservoir cette fenêtre permet d'identifier l'accumulation d'un liquide foncé qui indiquerait une fuite du réservoir primaire. La fenêtre d'inspection a été installée et vérifiée pour son étanchéité à l'usine et ne doit jamais être dévissée ou enlevée. Dans l'éventualité peu probable de la présence visuelle d'un liquide dans la fenêtre d'inspection, le réservoir **DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT RETIRÉ DU SERVICE**. Pour toute autre problème ou question, veuillez votre distributeur ou technicien.

Au Canada, les pratiques d'inspection et d'entretien recommandées sont décrites dans le Canadian Oilheat Association (COHA) Today's Oilheat Technician's Manual, ou autres équivalents de l'industrie.

Aux États-Unis, les pratiques d'inspection et d'entretien recommandés sont décrites dans le National Oilheat Research Alliance (NORA)'s Heating Oil Storage Tanks, Guide for Quality Installation and Maintenance, ou autres équivalents de l'industrie.